

N°2021-06/43B

Objet : FOURNITURES POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	10
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	10		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 23 juin 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence « entretien et aménagement des voiries d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes Sud Roussillon a lancé un Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour contracter un accord-cadre de fournitures à bons de commande.

Cet accord cadre comporte 2 lots :

- Lot 1 pour la signalisation verticale avec un montant plafond de 45 000,00 € HT à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2021 et reconductible annuellement jusqu'au 31 décembre 2024 soit 180 000,00 € HT pour l'ensemble des périodes.
- Lot 2 pour la signalisation horizontale avec un montant plafond de 25 000,00 € HT à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2021 et reconductible annuellement jusqu'au 31 décembre 2024 soit 100 000,00 € HT pour l'ensemble des périodes.

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot 1 : l'offre de l'entreprise Moliner Sud Signalisation pour un montant de 29 532.75 € HT
- Pour le lot 2 : l'offre de l'entreprise Moliner Sud Signalisation pour un montant de 18 874.25€ HT.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

➤ **APPROUVE** la passation des accords-cadres de fournitures à bons de commande pour l'entretien et l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire avec la société Moliner Sud Signalisation pour un montant de 29 532.75 € HT pour le lot 1 et 18 874.25€ HT pour le lot 2 ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer les accords-cadres de fourniture à bons de commande pour les fournitures pour l'entretien et l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire (lot 1 et lot 2) avec la société Moliner Sud Signalisation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

